



ÉDITION 2018

Guide d'évaluation des risques professionnels en EHPAD

M⁹RH
Mission Ressources Humaines
Santé - Pays de la Loire

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

unifaf

FHF
PAYS DE LA LOIRE

nexem
employeurs, différenciation

FEHAP



Bruno LASSALLE
Résidence Émile Gibier
(Orvault)

Philippe Le RAY
Mutualité Retraite
(Loire-Atlantique)

Delphine PHILIPPOT
Résidence le Mathurins
(Beauvoir-sur-Mer)

Vincent RAUD
La Maison d'Accueil
(La Séguière)

Camille RIAUD
Résidence La Roche Maillard
(Vigneux-de-Bretagne)

Pour la MiRH:

Clémentine FUCHS
Vincent RUAUD
Florence SAVARY

Pour la CARSAT:

Paul GISSINGER
Hervé GRELLIER

Pour UNIFAF:

Nathalie BARON-MAZAURY
Karine GALLAIS

Le Guide d'évaluation des risques

professionnels en EHPAD, proposé par la MiRH et la CARSAT, a été validé par un groupe de travail composé de représentants d'établissements publics et privés d'hébergement pour personnes âgées.

Il est destiné à ceux qui souhaitent disposer d'un outil pratique pour structurer leur démarche de prévention des risques professionnels et faciliter la rédaction du document unique. Il rappelle les principes et la méthodologie à respecter, avec des exemples concrets d'actions à développer, afin de favoriser l'appropriation de la présentation des risques professionnels par l'ensemble des acteurs concernés au sein de l'établissement.



Risques professionnels, quel vocabulaire ?

Un **dommage**, c'est une atteinte à la santé physique ou mentale du salarié: **une brûlure, une lombalgie, un choc psychologique...**

Une **situation dangereuse**, c'est une situation qui met le salarié en probabilité de subir un dommage: **L'utilisation de produit chimique, la mobilisation d'une personne dépendante, la confrontation aux troubles du comportement, le déplacement sur sol glissant, la conduite d'un véhicule...**

Le **niveau de risque** résulte à la fois de la **gravité** du dommage potentiel et de la **fréquence** des mises en situations dangereuses.

Le vocabulaire propre aux risques psycho-sociaux (RPS):

Les **Risques Psycho-Sociaux** correspondent à des situations de travail où sont présents:

- **Du stress:** déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.
- **Des violences externes:** insultes, menaces, agressions exercées dans le cadre du travail par les résidents, leurs familles ou des personnes extérieures à L'établissement.
- **Des violences internes:** harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre salariés de L'établissement.

●●● **Pourquoi évaluer les risques professionnels ?**

Le décret du 5 novembre 2001 impose à toutes les entreprises de réaliser une évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique.

Pour effectuer ce travail avec succès, il convient de:

- désigner un référent santé-sécurité pour assister la Direction dans la mise en œuvre de sa politique de prévention des risques professionnels (article L 4644-1 du Code du travail);
- adopter une démarche respectant quelques principes essentiels.

Principe n° 1: L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels permet de construire une stratégie de prévention adaptée au contexte de L'établissement et de définir, par le biais du document unique, un plan d'actions et des priorités.

Principe n° 2: La maîtrise de l'évaluation appartient à L'établissement

Même s'il est fait appel à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre doivent être définies en interne.

Principe n° 3: L'évaluation des risques doit être partagée

Les salariés de L'établissement sont souvent les mieux placés pour identifier les situations dangereuses. Il est donc essentiel de les associer à la démarche, en lien avec le référent santé-sécurité.

Principe n° 4: L'évaluation est une démarche continue

Le document unique doit être mis à jour à minima annuellement et à chaque évolution du contexte de travail (nouveau matériel, réorganisation de services...).

Quelques missions confiées par une Direction à son référent santé-sécurité:

- participer à l'élaboration du Document Unique et au suivi du plan d'actions
- contribuer à l'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles
- suivre les statistiques d'accidents de travail et de maladies professionnelles (fréquence, gravité...)
- sensibiliser les nouveaux arrivants à la prévention des risques professionnels
- etc.



●●● Comment évaluer les risques ?

Un pilotage par la Direction,
en lien avec le référent santé-sécurité, le CHSCT ou les délégués du personnel et des salariés volontaires.

Une méthodologie simple et accessible à tous les salariés. Objectif: identifier les situations dangereuses, leur niveau de risque et les actions correctrices à prioriser.

Un **outil spécifique**, réalisé sur Excel, permet d'accompagner le déroulement de la méthode. Il est téléchargeable sur les sites de la MiRH et de la CARSAT.

Grille d'évaluation des risques professionnels en EHPAD										
Situation dangereuse	Dommage Lésions	Risque		Priorité 1 à 3	Mesures de prévention existantes	Date de Réalisation	Risque résiduel		Priorité 1 à 3	Mesures de prévention à proposer
		Grav. 1 à 4	Fréq. 1 à 4				Grav. 1 à 4	Fréq. 1 à 4		

Pour l'évaluation des risques psycho-sociaux, une adaptation méthodologique est proposée, avec une grille spécifique dans l'outil Excel:

Grille d'évaluation des risques professionnels en EHPAD										
Famille de facteurs RPS	Êtes-vous concerné ?	Niveau d'intensité des facteurs de risque			Mesures de prévention existantes	Date de réalisation	Niveau d'intensité des facteurs de risque			Mesures de prévention à proposer
		😊	😐	😞			😊	😐	😞	

Une démarche en 7 étapes:

1 Choisir les unités de travail au sein desquelles seront évalués les risques:

Les unités de travail peuvent être des services, des métiers spécifiques ou des familles de métiers. Chaque établissement les définit en fonction de son contexte propre. Exemples:

- IDE,
- AS,
- AMP,
- Autre personnel paramédical,
- Agents de service,
- Personnel d'encadrement,
- Personnel administratif,
- Personnel de cuisine,
- Lingères,
- Personnel de maintenance,
- Animatrices,...

- Hébergement permanent,
- UHR,
- UPAD,
- PASA,
- Accueil de jour,
- Hébergement temporaire,
- Etc.

2 Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

(cf. exemples pages 7 à 9)

3 Estimer le niveau de risque de chaque situation dangereuse, **sans tenir compte des mesures de prévention existantes**, sous deux angles:

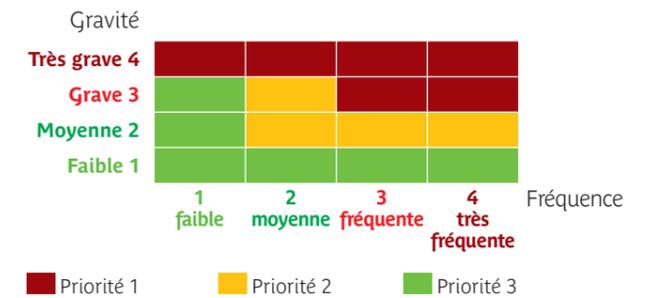
- La **gravité** des accidents ou maladies potentielles

- 1 = **faible**: sans arrêt de travail
- 2 = **moyen**: avec arrêt de travail
- 3 = **grave**: avec incapacité permanente partielle
- 4 = **très grave**: accident ou maladie mortel(le)

- La **fréquence** d'exposition

- 1 = **faible**: de l'ordre de 1 fois par an
- 2 = **moyen**: de l'ordre de 1 fois par mois
- 3 = **fréquent**: de l'ordre de 1 fois par semaine
- 4 = **très fréquent**: tous les jours ou en permanence

4 Acter les priorités qui découlent des niveaux de risques évalués:



5 Lister les mesures de prévention existantes pour faire face aux situations dangereuses.

(cf. exemples pages 7 à 9)

6 Procéder à une nouvelle estimation des niveaux de risque en tenant compte des mesures de prévention existantes.

7 Lister les mesures de prévention à mettre en place, et les intégrer dans un **plan d'actions**, en identifiant pour chacune:

leur niveau de priorité, leur délai de réalisation, la personne en charge de l'action.





●●● Comment évaluer les Risques Psycho-Sociaux ?

1 Créer un groupe de travail pluridisciplinaire et le confier à un référent.

2 Organiser une rencontre entre le référent et les salariés d'une unité de travail.

Le référent présente la grille d'évaluation des RPS et le contexte de l'évaluation des risques.

Il présente les 7 familles de risques:

- Intensité et complexité du travail
- Horaires de travail contraignants
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie du travail
- Rapports sociaux au travail
- Conflits de valeurs
- Insécurité de l'emploi et du travail

Chaque famille est divisée en plusieurs sous-thèmes.

Utiliser la brochure INRS ED 6 140

3 Recenser les familles de facteurs de RPS, qui peuvent concerner l'EHPAD.

(cf. pages 10 et 11)

4 Évaluer le niveau de risque afin de prioriser vos actions.

Pour chaque sous-thème de chaque famille de risques, le référent évalue avec les salariés les situations concrètes de travail qui sont les plus caractéristiques du thème traité.

Enfin, le référent définit avec les salariés de l'unité de travail

le niveau de risque retenu. ● Non concerné

😊 Faible risque

😐 Risque modéré

😡 Risque élevé

5 6 7 Procéder comme pour les autres risques.

●●● Exemples

PRÉVENTION DE SITUATIONS DANGEREUSES

Situations dangereuses	Mesure de prévention
MOBILISATION DE PERSONNES DÉPENDANTES	
<ul style="list-style-type: none"> • Transferts du résident (lit, fauteuil, chaise, chariot de transfert...) • Repositionnement (au lit, au fauteuil...) • Réalisation de toilettes et de soins • Aide au repas • Accompagnement à la marche d'un résident • Mobilisation d'un résident tombé au sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les aides techniques appropriées et former les salariés à leur utilisation: <ul style="list-style-type: none"> • lève-personne sur rail plafonnier • verticalisateur • lits à hauteur variable • disque de transfert • drap de glisse • chaise d'hygiène à hauteur variable • chariot douche • douche au lit • lève personne roulant (chute d'un résident) • Agencer la chambre pour faciliter les mobilisations des résidents • Évaluer périodiquement la dépendance • Former les professionnels à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Sanitaire et Social (PRAP 2S) • Faire intervenir régulièrement un formateur PRAP 2S pour analyser les pratiques de mobilisation • Formaliser une procédure d'accueil des nouveaux salariés avec un livret de recommandation de bonnes pratiques. Élaborer cet outil avec les professionnels en place
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des résidents pour entrer dans un véhicule (VL et minibus...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un hayon électrique ou une rampe d'accès sur le véhicule de transport • Veiller à l'accessibilité des points de fixation des fauteuils à l'intérieur du véhicule
TROUBLES DU COMPORTEMENT DU RÉSIDENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Confrontation à l'agressivité d'un résident 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les équipes à la gestion des troubles du comportement • Échanger sur les difficultés rencontrées au cours des réunions pluridisciplinaires afin d'anticiper les réactions • Mettre en place une analyse des pratiques • Former les professionnels à la compréhension des pathologies (soignants, fonctions supports et services généraux) • Privilégier le travail en collectif afin d'éviter l'isolement des professionnels • Organiser la disponibilité de l'encadrement pour répondre aux situations d'urgence • Formaliser des protocoles de gestion de crise et d'apaisement des résidents • Prévoir un dispositif d'alerte pour les professionnels en situation de travailleur isolé • Prévoir des temps d'intervention d'un psychologue en appui et en soutien des équipes

PRÉVENTION DE SITUATIONS DANGEREUSES

Situations dangereuses	Mesure de prévention
MANUTENTION MANUELLE D'OBJETS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIELS	
<ul style="list-style-type: none"> • Manutentions manuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC) • Établir un diagnostic sur les risques liés aux manutentions, aux TMS et à l'organisation du travail avec l'aide d'un ergonomiste • Limiter les séquences de travail avec gestes répétitifs
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention en lingerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des sacs de linge dont le volume est inférieur à 50 l et dont le poids est inférieur à 15 kg • Utiliser des chariots à fond relevable et des tables de tri à hauteur variable • Veiller à uniformiser la hauteur des hublots des machines et des chariots de manutention du linge • Limiter la hauteur de stockage dans les rolls • Organiser les circuits de collecte et de tri du linge dans l'objectif de réduire les manutentions des sacs • Mettre en place une aide à l'utilisation du fer à repasser avec potence et équilibreur
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention en cuisine et salle de restauration 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la zone de livraison des denrées alimentaires et autres produits • Uniformiser la hauteur des plans de travail • Installer des réhausseurs d'éviers si nécessaire • Limiter le nombre d'assiettes portées simultanément • Organiser la salle de restauration pour faciliter le service (tables, chaises...)
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention des charges lourdes (chariot de repas, équipements de travail, matériaux, matériels de maintenance...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le poids unitaire des conditionnements à 15 kg • Utiliser les moyens de manutention adaptés (chariots, diables...) • Assurer la maintenance des chariots • Motoriser les chariots de repas • Organiser la manutention des charges lourdes et encombrantes à plusieurs
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention des livraisons (alimentation, produits d'entretien, changes, médicaments...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les circuits de transport dans l'établissement et rédiger des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement / déchargement • Mettre en place une procédure de stockage adaptée aux types de produits • Se faire livrer directement dans les zones de stockage • Fractionner les conditionnements • Utiliser les moyens de manutention adaptés (chariots, diables...) • Limiter les hauteurs de stockage à 1,60 m • Limiter le poids unitaire des conditionnements à 15 kg

Situations dangereuses	Mesure de prévention
MANUTENTION MANUELLE D'OBJETS OU D'ÉQUIPEMENTS (suite)	
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention des équipements d'aide à la mobilisation, des chariots (soins, médicaments, ménage) et des installations en chambre 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un revêtement de sol adapté au roulage des équipements • Assurer la maintenance de ces équipements • Former à l'utilisation des équipements • Motoriser les volets roulants
<ul style="list-style-type: none"> • Manutention de conteneurs de déchets (ordures ménagères, changes...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un chariot tracteur motorisé en fonction de la distance, de la pente du terrain et de la nature du sol • Revoir l'implantation des zones de stockage des conteneurs • Mettre en place des conteneurs à 4 roues • Limiter le remplissage des conteneurs • Porter un gilet haute visibilité sur le domaine public
UTILISATION DE MACHINES ET OUTILS (cireuses, lustreuses, trancheurs à pain, perceuses, scies...)	
<ul style="list-style-type: none"> • Machines et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les futurs utilisateurs au choix des équipements
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'équipements d'entretien des locaux (auto-laveuses, lustreuses, cireuses, aspirateurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un équipement adapté à l'environnement (aspirateur dorsal pour les escaliers...) • Assurer la maintenance périodique du matériel (réglage, entretien...) • Former le personnel à l'utilisation de ces équipements et veiller au port des EPI adaptés (chaussures, gants, vêtements de travail...)
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'équipements avec possibilité de contact avec un organe en mouvement (machines-outils, trancheur à pain, tondeuse, taille-haies...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le certificat de conformité de la machine • Maintenir les équipements de travail en sécurité et procéder à la remise en état si nécessaire. • Former les salariés à l'utilisation des équipements et veiller au port des EPI adaptés (gants, lunettes, vêtements de travail...)
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des équipements de cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une armoire de rangement sécurisée pour les couteaux • Vérifier régulièrement l'état du matériel. Procéder à l'affûtage périodique des outils tranchants • Former les professionnels à l'utilisation des outils et veiller au port des EPI adaptés (gants kevlar...) • Disposer de gants spécifiques pour l'utilisation des fours
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du matériel d'oxygénothérapie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une procédure de conditionnement des bouteilles d'oxygène • Signaler sur la porte du résident la présence d'une bouteille d'oxygène • Créer une demande d'autorisation et une consigne spécifique pour la manipulation des bouteilles d'oxygène

PRÉVENTION DE SITUATIONS DANGEREUSES

Situations dangereuses	Mesure de prévention
UTILISATION DE MACHINES ET OUTILS (suite) (cireuses, lustreuses, trancheurs à pain, perceuses, scies...)	
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des fauteuils, déambulateurs, cannes 	<ul style="list-style-type: none"> Dédier une zone réservée au rangement de ces matériels
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du matériel informatique 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager le poste de travail (positionnement des écrans, souris et clavier ergonomique...) S'assurer d'un bon niveau d'éclairage (luxmètre...) Organiser des pauses régulières
LA CIRCULATION ET LE DÉPLACEMENT DES SALARIÉS DANS L'EHPAD	
<ul style="list-style-type: none"> Évolution des salariés sur sols humides et/ou glissants 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un plan de nettoyage en fonction des activités de l'établissement Mettre en place des panneaux de signalement du nettoyage Appliquer une méthode de nettoyage alternée Adopter des matériaux antidérapants lors d'une réfection Équiper les professionnels de chaussures antidérapantes Mettre un tapis antidérapant devant la douche Veiller à une intervention rapide en cas de présence de liquide sur le sol (urine, café...)
<ul style="list-style-type: none"> Déplacement de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les voies de circulation dédiées notamment en extérieur (chemin piétonnier...) Veiller au bon éclairage des lieux de passage (détecteurs de présence, parking...) Se munir d'un téléphone portable et/ou d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) Mettre à disposition des torches électriques Prévoir un éclairage des panneaux signalétiques
<ul style="list-style-type: none"> Déplacements des piétons (résidents, famille, intervenant extérieur...) 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le plan de circulation interne (signalétique, limitation de vitesse des véhicules...) Veiller au port d'un vêtement haute visibilité si nécessaire (gilet jaune...) Prévoir des passages protégés Supprimer les câbles électriques dans les zones de passage Installer des hublots sur les portes battantes dans les zones de passage intense Prévoir un marquage au sol sur l'ouverture des portes (porte de la cuisine...) Signaler tout décalage de seuil (ascenseur, porte, plein pied...) Traiter les sols en cas de verglas et de neige et signaler les zones dangereuses

Situations dangereuses	Mesure de prévention
LA CIRCULATION ET LE DÉPLACEMENT DES SALARIÉS DANS L'EHPAD (suite)	
<ul style="list-style-type: none"> Déplacements dans les escaliers 	<ul style="list-style-type: none"> Fixer des bandes rugueuses sur les nez-de-marche Préconiser l'utilisation de la main courante Veiller au bon éclairage de ces passages
<ul style="list-style-type: none"> Déplacements avec engins motorisés (matériel agricole, tondeuse; taille-haie...) 	<ul style="list-style-type: none"> Former les professionnels à l'utilisation de ces engins Assurer la maintenance de ces engins Veiller au port d'un vêtement haute visibilité si nécessaire (gilet jaune...)
LA CIRCULATION ET LE DÉPLACEMENT DES SALARIÉS HORS STRUCTURE	
<ul style="list-style-type: none"> Conduite de véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de prévention organisationnelles <ul style="list-style-type: none"> Anticiper et organiser les déplacements Réduire les déplacements en utilisant les technologies de communication (visioconférence, audioconférence, internet). Favoriser l'utilisation des transports en commun Justifier le déplacement par véhicule Instaurer un protocole de communication et interdire l'utilisation du téléphone au volant Reporter le déplacement si la météo est défavorable Mesures de prévention techniques <ul style="list-style-type: none"> Choisir un véhicule adapté Signaler les dysfonctionnements Assurer la maintenance du véhicule (carnet de bord, d'entretien...) Compétences du conducteur <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le conducteur est toujours en possession de son permis de conduire (contrat de travail, règlement intérieur ou note de service) Actualiser les compétences du conducteur (recyclage périodique...) Prévoir un tutorat pour s'assurer de la compétence des salariés à la conduite des véhicules de l'établissement (notamment pour les minibus)
<ul style="list-style-type: none"> Transport et accompagnement des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et organiser les déplacements Disposer de téléphones portables Se munir d'une trousse de premier secours Veiller au port de vêtements haute visibilité et les prévoir en nombre suffisant Former les accompagnateurs sur l'utilisation des équipements permettant l'accès des résidents au véhicule (rampes, hayons, poignées et marches pieds)

PRÉVENTION DE SITUATIONS DANGEREUSES

Situations dangereuses	Mesure de prévention
UTILISATION ET STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités: <ul style="list-style-type: none"> • lingerie • cuisine • buanderie • maintenance, espaces verts • nettoyage des locaux • ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les fiches de données de sécurité (FDS) pour les produits chimiques et les transmettre au médecin du travail • Limiter l'utilisation des produits chimiques ou les substituer (produit bio...) • Former les professionnels à l'utilisation des produits et à l'identification des dangers (pictogrammes) • Évaluer la quantité des produits utilisés • Mettre des EPI (lunettes, gants...) à chaque manipulation de produits en lien avec la FDS • Veiller au respect des compatibilités des produits dans les zones de stockage (accès contrôlés, ventilation, bacs de rétention, extincteur...) • Afficher le téléphone du "centre antipoison" • Disposer des fiches d'utilisation des produits • Se tenir informé sur l'évolution des produits disponibles sur le marché
TRAVAIL EN HAUTEUR	
<ul style="list-style-type: none"> • Travail en hauteur • Maintenance de bâtiment (éclairage...) • Accès toiture • Lavage de vitre • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le travail en hauteur (si intervention d'une entreprise extérieure, rédiger le plan de prévention) • Utiliser des escabeaux sécurisés (plateforme et rambarde) • Utiliser des échafaudages roulants et former à leur utilisation • Utiliser des perches pour le lavage des vitres • Sécuriser l'accès en toiture et l'évolution en toiture (rambarde, points d'ancrages...)
L'EXPOSITION À DES AGENTS INFECTIEUX (RISQUE BIOLOGIQUE)	
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des agents pathogènes (transmission par la toux, la salive, le sang, les excréta, contact cutané...) • Épidémies 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les professionnels sur le risque biologique (protocoles...) • Veiller à la vaccination des professionnels avec un suivi du calendrier vaccinal selon le cadre légal (obligation ou recommandation) • Porter des masques (chirurgicaux), gants, blouses • Se laver les mains régulièrement (solution hydroalcoolique) • Prévoir la maintenance du système de climatisation
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition au sang (risque d'AES) • Piqûre, coupure, projection sur les muqueuses ou sur peau lésée 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des aiguilles sécurisées (aiguille avec système de rétractation) et des conteneurs DASRI normalisés • Communiquer sur les protocoles en cas d'AES • Rédiger la déclaration d'accident de travail
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec le linge souillé 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le tri du linge dans les services • Munir les professionnels d'EPI: gants, blouses, masques... • Changer de tenue de travail pour l'aide au repas des résidents

Situations dangereuses	Mesure de prévention
EXPOSITION AUX AMBIANCES PHYSIQUES (BRUIT, CHALEUR, HUMIDITÉ, ÉCLAIRAGE...)	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités en lingerie / cuisine / atelier de maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer les niveaux sonores, l'hygrométrie et la température ambiante • Installer une ventilation suffisante • Implanter une climatisation des locaux (lingerie) • Traiter phoniquement ces locaux de travail • Choisir des équipements en fonction de leur niveau sonore • Communiquer sur la procédure "Plan canicule" • S'assurer d'un bon niveau d'éclairage (luxmètre...) • Équiper les professionnels de bouchons d'oreilles (moulés ou à usage unique) ou de casques
<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'accueil et administratives 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des casques téléphoniques, des téléphones mains libres • Mettre à disposition des climatiseurs ou des moyens de chauffage ponctuels • S'assurer d'un bon niveau d'éclairage (luxmètre...) • Prévoir des stores dans des lieux fortement ensoleillés
TRAVAIL ISOLÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Travail isolé de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le travail en binôme afin d'éviter l'isolement des professionnels • Mettre en place un protocole d'astreinte • Mettre en place un protocole en cas d'urgence et déclenchement des secours • Se munir d'un téléphone portable et d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) • Privilégier les activités de nettoyage des locaux en journée
<ul style="list-style-type: none"> • Travail isolé de jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le travail en binôme afin d'éviter l'isolement des professionnels • Prévenir l'accueil en cas de travail isolé • Respecter la liste des interventions nécessitant un surveillant de travaux <ul style="list-style-type: none"> • Travail au harnais • Intervention dans les zones confinées (vide sanitaire...) • Intervention sur installation électrique sous tension • Etc. • Se munir d'un téléphone portable et d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)

●●● Exemples

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Facteurs de risques	Mesures de prévention
<ul style="list-style-type: none"> • Intensité et complexité du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion du temps de travail • Anticiper l'impact des absences au travail: réorganisation, appel à des ressources extérieures... • Créer ou mettre à jour les fiches de poste • Prévoir des temps d'échange pour partager les difficultés rencontrées (Analyse de pratiques, réunions de services...) • Identifier les compétences individuelles et collectives en lien avec les objectifs de travail (entretiens annuels et professionnels) • Encourager le tutorat lors d'un recrutement ou d'un changement de poste • Impliquer les salariés dans l'amélioration des conditions de travail (groupes d'expression...) • Limiter l'utilisation des technologies nomades (téléphones, ordinateurs, portables) en dehors des heures de travail (Mettre en place une charte de bonne pratique droit à la déconnexion) • Adapter la charge de travail et les objectifs en tenant compte du travail réel et de ses aléas
<ul style="list-style-type: none"> • Horaires de travail contraignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier le travail suffisamment à l'avance • Éviter les sollicitations professionnelles pendant les temps personnels • Aménager un local de détente • Planifier et communiquer ses absences • Mettre en place une charte d'absentéisme
<ul style="list-style-type: none"> • Exigences émotionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le taux d'encadrement aux besoins de l'accompagnement • Former les salariés à la prévention et à la gestion des phénomènes de violence • Mettre en place des procédures d'alertes et de protection adaptées • Proposer une aide psychologique extérieure • Prévoir des lieux d'expression et de partage afin d'évoquer les situations difficiles • S'appuyer sur des réseaux spécialisés (soins palliatifs, HAD et SSIAD) • Former à l'accompagnement en fin de vie
<ul style="list-style-type: none"> • Faible autonomie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser des marges de manœuvre aux salariés dans la manière d'atteindre leurs objectifs • Favoriser le management participatif • Encourager les remontées d'informations sur les difficultés rencontrées par les échanges de pratiques (entretien professionnel, réunion d'équipe...)

Facteurs de risques	Mesures de prévention
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sociaux au travail dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre possibles des échanges sur le travail entre collègues et avec la hiérarchie • Éviter l'isolement au travail • Organiser l'accueil des nouveaux salariés (tutorat, intégration...) • Former l'encadrement de proximité au management des équipes et à la résolution de conflits • Élaborer une politique contre les violences internes (charte, communication sur les comportements de harcèlement...) • Faire un retour régulier auprès des salariés sur la qualité de leur travail • Faire appel à une médiation extérieure
<ul style="list-style-type: none"> • Conflits de valeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et envisager des solutions avec les professionnels lorsqu'ils se trouvent face à un conflit de valeurs • Prévoir les moyens matériels et humains compatibles avec un travail de qualité • Prévoir des temps d'échanges (réunions d'équipes, analyses de pratiques, entretiens professionnels...)
<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité de l'emploi et du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Former et préparer les salariés à l'évolution de leur métier • Favoriser la promotion interne • Favoriser le développement des compétences individuelles • Encourager la mobilité interne • Mettre en place des entretiens professionnels et individuels • Accompagner les salariés dans une conduite du changement (communiquer sur les changements d'organisation, les projets...) • Informer les professionnels sur les possibilités d'accompagnement individuel pour les projets d'évolution professionnelle (conseil en évolution professionnelle - CEP)





CONTACTS ET LIENS UTILES

MiRH

- www.mirh.fr
- support@mirh.fr

CARSAT

- www.carsat-pl.fr (rubrique entreprise)
- Service documentation: 02 51 72 84 08

UNIFAF

- www.unifaf.fr (Région des Pays de la Loire)
- pays-de-la-loire@unifaf.fr
- 02 40 89 03 43

Mai 2018.